

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2025

DEL-2025-207

L'An deux mille vingt-cinq, le 9 septembre, à 9 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/09/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CATTANEO, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, OBERLI, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes BOISROUX, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, MM. ANCHISI, CHALLEAT, COSTAN, DUPERTHUY, GRANGE, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 12

Représentés par mandat : 3

Objet : NUMERIQUE - PLAN FRANCE RELANCE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SUBVENTION DE L'AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION (ANSSI)

Rapport présenté par M. Eric PEUGNIEZ.

Dans le cadre du Plan France 2022, le SYANE a signé le 24 novembre 2022 avec le Secrétariat Général de la Défense et la Sécurité Nationale (SGDSN), une convention de subvention portant sur l'achat de logiciels et services de cybersécurité au bénéfice des communes et EPCI de Haute-Savoie. L'ANSSI est gestionnaire de cette subvention et constitue le point de contact du SYANE pour la convention associée.

Une partie importante de la subvention n'a pas pu être consommée alors que l'échéance de la convention initiale se rapproche. Le SYANE a alors proposé à l'ANSSI une évolution permettant de prolonger la durée de la subvention et d'élargir l'assiette des produits et services de cybersécurité éligibles.

Un avenant n°1 à la convention initiale a été négocié avec l'ANSSI. Il intègre les points nouveaux ci-dessous :

- Réalisation d'audits de sécurité.
- Accompagnement des communes et EPCI dans l'achat de matériel et logiciel de sécurité, notamment Pare-feu et solution VPN. Le subventionnement portera sur les prestations de la définition du besoin



(assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée en cybersécurité) et sur l'achat des matériels et logiciels cyber.

- Réalisation de vidéos, de podcasts, et de formations sur les risques cyber afin de sensibiliser et former les agents des communes et EPCI. Le subventionnement portera sur la réalisation de ces supports, et de leur diffusion.
- Prolongation de deux ans de la durée de la convention, la portant à cinq (5) ans à partir de sa date de signature.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE